

13 avril 2007

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE

Société Anonyme
Avenue Jean Dubrucq, 175/1 - 1080 Bruxelles

Cotation Euronext Bruxelles sous le libellé :

IMMOBEL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eu égard aux commentaires auxquels de nouveaux développements judiciaires du dossier relatif aux conditions d'attribution du marché de réurbanisation du site de l'hôpital militaire d'Ixelles donneront probablement lieu, la COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE précise qu'au stade de la procédure en cours, son administrateur délégué vient de faire, avec d'autres personnes physiques, l'objet d'une inculpation à titre personnel du chef de faux, d'usage de faux et de détournement de deniers publics. Les faits auxquels se rapporte cette inculpation remontent à l'époque de ce marché (1991/1992). Ils concernent une intervention régionale dans la construction de logements à prix déterminés, estimée à l'époque à 417 millions de BEF par un bureau d'études, consultant du Gouvernement régional (voir 156ème Cahier de la Cour des Comptes). Cette intervention fut attribuée à l'association momentanée formée, aux fins de ce marché, entre Bâtipont Immobilier et l'Immobilier Louis De Waele (absorbée, dans un premier temps, par la sa Immomills en 1992 ; cette société a, à son tour, été absorbée par la COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE en 2005). La COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE, qui n'est pas mise en cause en tant que personne morale, rappelle la présomption d'innocence à laquelle son administrateur délégué peut, comme tout inculpé, prétendre.
